



## BILAN ANNUEL 2021

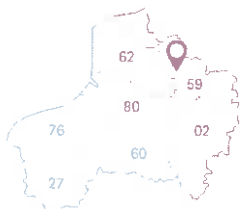
# Cour administrative d'appel de Douai



**Nathalie MASSIAS**  
Présidente de la cour administrative d'appel de Douai

Après une année 2020 fortement affectée par la situation sanitaire, l'année 2021 a été marquée par une augmentation de plus de 35 % des recours enregistrés, particulièrement dans les contentieux des étrangers (52 %), de la fiscalité (9 %) et de la fonction publique (9 %). Après la forte diminution du nombre d'affaires enregistrées en 2020, cette hausse traduit un retour au niveau d'activité de l'année 2019 avec 2 631 affaires jugées par la juridiction, soit 2,5 % de plus qu'en 2020. Malgré cette hausse, la cour a maintenu des délais de jugement équivalents à 2020 (9 mois et 11 jours), toujours inférieurs à la moyenne nationale.

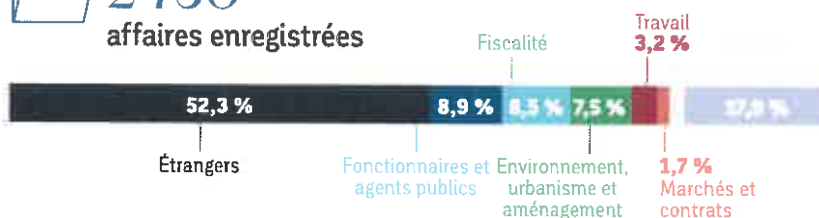
Par ailleurs, la cour a continué de fortement s'impliquer dans le développement des modes alternatifs de règlement des litiges et proposé aux parties d'engager une médiation dès que leur affaire pouvait s'y prêter. L'année 2022 sera celle des efforts collectifs des équipes de la cour pour juger les affaires les plus anciennes et, si l'allègement des contraintes sanitaires se confirme, de la reprise des actions de communication et d'ouverture vers l'extérieur de la juridiction, en partenariat avec ses interlocuteurs institutionnels : barreaux, universités et juridictions judiciaires.



## 2021 en chiffres



**2 730**  
affaires enregistrées



### Effectifs de la juridiction

**46**  
personnes dont :

**21**  
magistrats

**25**  
agents de greffe



**2 631**  
affaires jugées

↗ 2,5 % par rapport à 2020



**9 mois et 11 jours**  
de délai prévisible de jugement

↗ 2,4 % par rapport à 2020



**120**  
dossiers de plus de 24 mois  
en stock par rapport à 2020

↗ 22,40 % par rapport à 2020



**96 %**  
de taux de couverture

↘ 3,91 % par rapport à 2019